

# La révision du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon : où en est la procédure ?

Après plusieurs années de travail sur la 1ère révision du SCoT approuvé de 2011, ponctuée de modifications de périmètres, le projet de SCoT révisé a été arrêté en décembre 2019.

Au regard des évolutions législatives durant l'année 2021 et des nouveaux enjeux sociétaux, le Comité Syndical par délibération du 23 mai 2022 a décidé à l'unanimité de prescrire une nouvelle révision du SCoT approuvé de 2011, sur la base d'objectifs mis à jour et d'un contenu modernisé.

Les travaux se sont poursuivis pour proposer un projet de territoire complémentaire et solidaire en composant avec l'identité des **34 communes** et des **4 EPCI** qui composent le Bassin de Vie d'Avignon.



L'année 2023 aura été synonyme de lancement des travaux de réflexion sur le PAS (projet d'aménagement stratégique) :

- **Avec les élus du Bureau et du Comité**, sur des thématiques spécifiques (Démographie, Logistique, Energie Renouvelable, Consommation de l'Espace) ;
- **Avec les partenaires du territoire** (institutionnels, organismes, associations...), via des réunions de travail et dans le cadre d'un séminaire organisé en octobre avec les élus du territoire ;
- **Avec les exploitants agricoles et professionnels du monde agricole** via des ateliers de travail dans le cadre de l'Etude Agricole en cours de réalisation



En 2024, le travail se poursuivra pour finaliser les documents structurants du SCoT :

- **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)**
- **Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)**
- **Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (DAACL)**

La **concertation** avec l'ensemble des acteurs du territoire continuera et plusieurs **réunions publiques** seront organisées pour être **au plus proche des habitants**.



Pour tout comprendre de la procédure et suivre les avancées du travail, rdv sur le site du SMBVA : <https://www.scot-bva.fr/>

Pour participer à la concertation et faire remonter des questions, remarques ou enjeux n'hésitez pas à écrire au SMBVA par courriel ([contact@scot-bva.fr](mailto:contact@scot-bva.fr)), voie postale (**SMBVA, 164 avenue saint tronquet, 84130 LE PONTET**) ou dans **les cahiers de concertation mis à disposition aux sièges des EPCI et du SMBVA**.